

Décision

Générale

colonial

Décision n° 478 accordant un congé administratif de 6 mois à M. Galliano (Antonio)

n° 478

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
27 avril 1950

Numéro JO
n° 4 du 30/04/1950

Date du numéro
30 avril 1950

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret, du 18 juin 1884

Vu le contrat d'engagement de M. Galliano (Antonio), en date du 1er janvier 1948

Vu la demande de congé de M. Galliano (Antonio), ouvrier d'art principal de 2e classe des travaux publics,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Un congé administratif de six mois, pour en jouir à Venise (Italie), est accordé à M. Galliano (Antonio), ouvrier d'art principal de 2e classe des travaux publics.

Art. 2

— M. Galliano (Antonio), assimilé à la 3e catégorie, rejoindra son lieu de congé par première occasion maritime et voyagera, en 2e classe, aux frais du budget local.

Art. 3

— La présente décision, qui aura effet pour compter du 1er mai 1950 sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Le Gouverneur, SADOUL.